



## Frais bancaires

-----  
Par sharon\_801

Bonjour,

A la suite de difficultés passagères, ma banque m'a prélevé un montant astronomique de frais en tous genres (rejets de prélèvements, commissions, et autres...) qui s'élève à 1941 ? en l'espace de 3 mois ... (soit l'équivalent d'un mois de mon salaire)

Est-ce qu'il existe un plafonnement de ces frais ?

D'autre part, après avoir envoyé une réclamation le 22/05 au centre de relations clientèle, mon agence m'avait indiqué qu'ils devaient m'envoyer une réponse écrite sous un délai de 1 mois maximum.. mais le 17/07, je n'ai toujours rien reçu.

Puis-je entamer une action contre la banque pour défaut de procédure ?

Merci beaucoup pour votre aide,